



SC GIÈRES BASKET

CHARTRE DU CLUB

09.53.45.38.61 - basket.gieres@gmail.com - www.sc-gieres.com

Le SC Gières Basket est une association loi 1901, qui vit pour et par ses adhérents. La vie du club nécessite l'implication de chacun de ses adhérents (entraîneurs, dirigeants, joueurs et parents) et le suivi de quelques principes élémentaires afin de garantir l'épanouissement de chacun et la pérennité de l'association. Avant de remplir les documents d'adhésion, nous vous remercions de prendre connaissance de la charte ci-dessous.

ENGAGEMENTS DU JOUEUR

- Être licencié pour pouvoir participer aux entraînements et matchs pour les sections comprenant des matchs liés à la FFBB.
- Pour les sections loisirs transmettre un certificat médical vieux de moins de 3 mois (qui sera valide 3 ans) ainsi qu'une assurance RC à jour pour participer aux entraînements et aux éventuels matchs amicaux liés à la section.
- Être présent aux entraînements, respecter les horaires et ne pas perturber le bon fonctionnement de la séance.
- S'engager à participer aux matchs à domicile ET à l'extérieur afin de ne pas pénaliser le groupe.
- Informer l'entraîneur d'une éventuelle absence pour un match à venir. Les joueurs (euses) retenu(e)s pour le week-end seront annoncé(e)s par l'entraîneur au plus tard lors du 2e entraînement de la semaine précédant le week-end. À la suite d'absences répétées aux compétitions et/ou entraînements, l'entraîneur peut refuser la présence du licencié pendant la période qu'il définira.
- Informer l'entraîneur d'une éventuelle absence ou d'un retard avant le début de l'entraînement.
- Accepter les choix et décisions de l'entraîneur.
- Pour les rencontres à l'extérieur, s'organiser pour les déplacements afin d'avoir le nombre suffisant de véhicules.
- Aider au minimum 3 fois dans la saison à la table de marque pour le chronomètre, l'E-marque ou le rôle de Délégué de club (pour les majeurs) lors des matchs du week-end à domicile selon un planning organisé par l'entraîneur et/ou le club. En cas d'empêchement, le joueur se charge de se faire remplacer et informer le coach du nom de son remplaçant. Si cela n'est pas fait, le Conseil d'Administration sera dans l'obligation de pénaliser l'équipe qui joue en désignant des joueurs de celle-ci pour assurer la table de marque.
- Adopter un comportement irréprochable et faire preuve de respect envers son coach, les autres membres du club, le public, les arbitres, et les membres de son équipe et équipes adverses. Veiller à donner une bonne image du club.
- Participer et aider à l'organisation des manifestations.
- Prévoir un goûter pour la fin des matchs à domicile et en assurer la distribution auprès des joueurs des 2 équipes. Prendre en charge le nettoyage et le rangement à la fin du goûter.
- Prendre soin des installations sportives et du matériel mis à disposition, aider l'entraîneur à ranger le matériel, veiller à garder propre les vestiaires et terrain (et bancs) lors des matchs mais aussi lors des entraînements.
- Assumer financièrement toute dégradation de matériel ou de locaux.
- Assumer les pénalités financières imputées par la Fédération dues à un comportement incorrect lors d'un match. Les fautes techniques concernant le comportement seront entièrement à la charge du licencié. Pour les fautes disqualifiantes, au regard du dossier, le bureau facturera 100% de la pénalité financière au licencié.

ENGAGEMENTS DU PARENT

- Fournir, le plus tôt possible, tous les documents nécessaires à l'inscription de son enfant afin qu'il soit licencié et puisse participer aux matchs dès le début du championnat.
- Informer le plus tôt possible le coach de l'absence programmée de son enfant à un match ou à l'entraînement.
- Prendre connaissance des informations envoyées par le club (mail, courriers, WhatsApp) ainsi que les informations mises en ligne sur le site internet.
- Avoir un comportement exemplaire en respectant l'ensemble des acteurs du basket : joueurs, coaches, arbitres, dirigeants, supporters... aux entraînements comme aux matchs. L'image du club en dépend !
- Favoriser les encouragements et les paroles positives.
- S'abstenir d'intervenir dans les décisions sportives prises par l'entraîneur et l'arbitre.
- Ne jamais tenter de régler des problèmes par soi-même mais en référer à l'entraîneur et aux dirigeants.
- Respecter l'aire de jeu : ne jamais pénétrer sur le terrain pendant les matchs comme les entraînements.
- Fournir un goûter pour les rencontres à domicile et en assurer la distribution auprès des joueurs des 2 équipes ainsi que le rangement à l'issue de celui-ci.
- Participer au co-voiturage pour accompagner son enfant mineur aux matchs à l'extérieur selon une organisation mise en place entre parents.
- S'impliquer au sein du club : participer et venir en aide en tant que bénévole lors des différentes manifestations organisées par le club.



SC GIÈRES BASKET

CHARTRE DU CLUB

09.53.45.38.61 - basket.gieres@gmail.com - www.sc-gieres.com

ENGAGEMENTS DE L'ENTRAINEUR

- Se conformer au projet sportif du club et respecter les directives qui sont données par le pôle technico-sportif.
- Assurer les entraînements durant toute la saison (septembre à juin). En cas d'empêchement, trouver un remplaçant et en informer le responsable technico-sportif.
- Avoir une attitude irréprochable, un comportement exemplaire sur le terrain et en-dehors. Assumer les pénalités dues à un comportement incorrect en tant que coach lors d'un match.
- Prendre connaissance du règlement de la catégorie entraînée, des informations et documents transmis par le club.
- Apporter ses connaissances en matière de basket aux joueurs de l'équipe.
- Aider à faire progresser TOUS les joueurs, selon un plan d'apprentissage, projet sportif et en fonction des lacunes observées.
- Avoir un esprit de solidarité avec les autres entraîneurs du club.
- Être ponctuel aux entraînements et aux rendez-vous donnés aux joueurs.
- Encourager un esprit de groupe et avoir une attitude positive.
- Assumer la responsabilité du matériel mis à disposition par le club.
- Prendre soin des installations et vérifier les fermetures des portes et fenêtres à la fin de chaque entraînement.
- Prévenir les dirigeants du club en cas de dysfonctionnement quelconque du matériel ou des installations.
- Organiser les déplacements de son équipe avec l'aide des parents : mettre en place des roulements, s'assurer d'avoir suffisamment de véhicules, disposer de toutes les licences, maillots et de la clé USB avant chaque match.
- Gérer les rencontres à domicile avec l'aide des parents en demandant des goûters aux joueurs pour les fins de matchs.
- Mettre en place en début de chaque phase un tableau nominatif pour désigner les joueurs qui devront assurer la table de marque (chrono, e-marque et délégué pour les majeurs) pour les matchs à domicile. Celui-ci sera transmis au responsable technico-sportif.
- Collaborer activement avec les dirigeants et le pôle technico-sportif : participation aux réunions du pôle technico-sportif et aux différentes manifestations du club.
- Relayer activement les messages des dirigeants du club.

ENGAGEMENTS DU DIRIGEANT, DU CLUB

- Assurer la gestion et l'organisation du club sur toute la saison : créer des licences FFBB aux joueurs, mettre en place des plannings d'entraînements, stage, championnats, encadrer les entraîneurs qui sont pour la plupart bénévoles...
- Veiller au respect des principes du club : plaisir de jouer, esprit d'équipe, fair-play, esprit associatif, entraide, convivialité, respect.
- Veiller au respect des locaux qui sont mis à disposition par la commune.
- Fournir et mettre le matériel et l'équipement nécessaires à disposition pour la pratique du basket-ball.
- S'assurer que les entraîneurs aient toutes les informations pour prendre en charge une équipe.
- Communiquer les informations aux licenciés et leurs parents par tous les outils possibles : mails, site internet, réseaux sociaux, affichage, documents distribués...
- Veiller à la bonne santé financière du club et mettre en place toutes les actions nécessaires pour équilibrer le budget.
- Organiser et encadrer les manifestations nécessaires au budget de fonctionnement du club.
- Être présent lors des rencontres à domicile, selon un planning mis en place, afin de superviser le bon déroulement de l'organisation. Prendre les décisions nécessaires en cas de dysfonctionnement.
- Intervenir auprès des équipes, joueurs pour régler des conflits, dégradations... et selon les situations, prendre des mesures de sanction.
- Avoir une attitude irréprochable, respecter les joueurs et ceux de l'équipe adverse, les coaches, le public, ainsi que les arbitres.

La présente charte s'applique à tous les licenciés du club ainsi qu'aux parents qui devront relayer le contenu à leur enfant. L'adhésion au club vaut pour accord. En cas de non-respect, le Conseil d'Administration du SC Gières Basket se réserve le droit de prendre les sanctions nécessaires.

En adhérent au SC Gières Basket, j'autorise le club à utiliser mon image (ou celle de mon enfant) dans le cadre exclusif de son activité.